

Ecrit par le 6 juin 2026

CCI de Vaucluse : les élections auront lieu cet été



Après sa mise sous tutelle, la CCI de Vaucluse va organiser une nouvelle élection afin de se doter d'une nouvelle assemblée générale et d'un nouveau président. Si cette accélération du calendrier électoral consulaire va pouvoir donner une nouvelle gouvernance à la chambre vauclusienne, de nombreux dossiers 'épineux' devront être traités prioritairement par la nouvelle équipe.

Ecrit par le 6 juin 2026

[Jacques Witkowski](#), le nouveau préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vient de signer « l'arrêté portant convocation des électeurs, fixant le déroulement des opérations électorales et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Vaucluse » ([voir document en fin d'article](#)).

Un vote du 29 juin au 10 juillet

L'élection, organisée exclusivement par correspondance, débutera le lundi 29 juin pour se clôturer le vendredi 10 juillet. A l'issue du scrutin, les nouveaux membres élus de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse désigneront un nouveau bureau ainsi qu'un nouveau président afin de succéder à [Gilbert Marcelli](#), suite à « [l'arrêté préfectoral portant dissolution de l'assemblée générale et du bureau de la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse et nomination d'une commission provisoire du 30 janvier 2026](#). »

Faire le plus vite possible

Si une grande incertitude régnait sur les éventuelles dates de ces élections (elles pouvaient être potentiellement repoussées jusqu'en 2029 en raison du calendrier électoral national), le souhait de l'Etat de les organiser durant l'été montre sa volonté de 'régler' le problème consulaire vauclusien le plus rapidement possible.

Un succès également pour [Stéphane Paglia](#), président de la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles et ordonnateur de la commission de tutelle de la CCI 84, qui s'était engagé à ce que les élections puisse se dérouler le plus rapidement possible.

[CCI de Vaucluse : le Pays d'Arles et la Région prennent les commandes](#)

Le SGAR prêt à relever le défi

Pour autant, cette hâte n'est pas sans risque. En effet, les listes électorales des ressortissants de la CCI de Vaucluse ne sont plus à jour. Si tel est le cas, un simple recours pourrait suffire à faire invalider la future élection. Et de l'aveu même de nombreux observateurs consulaires, cette réactualisation sur un délai aussi court est une véritable gageure.

Un défi que semble pourtant vouloir relever le SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales) de la préfecture de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui assure qu'« à compter de la publication de l'arrêté, la commission d'établissement des listes électorales prévue à [l'article R.713-1-1 du code de commerce](#) procédera à la mise à jour des listes électorales établies pour le renouvellement général de 2021 ». Verdict le mardi 14 avril prochain avec la remise des listes électorales définitives à Thierry Suquet, préfet de Vaucluse pour validation.

Cette liste sera alors mise à disposition du public pour information avant que le préfet de Vaucluse installe officiellement la commission d'organisation des élections d'ici le 20 mai prochain.

Écrit par le 6 juin 2026

« Ils ont 'lâché' le monde économique vauclusien une fois, ils peuvent donc recommencer demain. »

Une liste unique pour faire table rase du passé ?

En attendant, le meilleur moyen pour se prémunir d'un éventuel recours c'est que le monde patronal vauclusien affiche son unité à l'occasion de cette élection consulaire. C'est ce à quoi s'attellent d'ailleurs en ce moment la CPME de Vaucluse et le Medef 84, les deux principales organisations patronales du département. Des deux côtés, on assure d'ailleurs avoir pleinement pris conscience des enjeux pour l'avenir, voire la survie, de la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse. Oui, mais avec qui ?

[Le renaissance du Medef](#), avec Roland Paul son nouveau président, et la prochaine passation de présidence à la CPME, entre 'l'historique' Bernard Vergier et le très probable Denis Duchêne, devraient marquer un inévitable changement de génération se matérialisant très concrètement dans la constitution de la future liste commune.

D'ores et déjà, les deux organisations patronales semblent déjà sûres d'une chose : impossible de reprendre les élus démissionnaires qui ont amené à [la mise sous tutelle de la CCI après avoir pourtant réaccorder leur confiance quelques semaines auparavant au président Marcelli](#).

« Il va falloir partir d'une page blanche, explique un très influent représentant du monde patronal du département. Ils ont 'lâché' le monde économique vauclusien une fois, ils peuvent donc recommencer demain. »

« La CCI de Vaucluse est devenue la risée des autres chambres consulaires de France, ceux qui en sont responsables doivent maintenant en assumer les conséquences. »

Même son de cloche dans d'autres cénacles patronaux vauclusiens tout aussi actifs : « C'est inenvisageable de s'appuyer sur ceux qui nous ont mis dans cette situation. La CCI de Vaucluse est devenue la risée des autres chambres consulaires de France, ceux qui en sont responsables doivent maintenant en assumer les conséquences. En termes d'image vis-à-vis des entreprises vauclusienne que nous représentons, il est donc impératif de donner un grand coup de balai. »

L'écosystème patronal vauclusien semble désormais plus que jamais dans les starting-blocks afin de jouer la carte de l'union et travaille déjà activement depuis plusieurs semaines à la constitution de cette liste commune tant attendues par les chefs d'entreprise locaux.

Dépôt de candidature et campagne électorale

Les futurs candidats pourront commencer à déposer leur liste en préfecture à compter du mercredi 20 mai prochain. Ce délais de déclaration sera clos le jeudi 28 mai à partir de 12h.

« Les déclarations de candidatures sont faites par écrit et signées par les candidats, précise le SGAR. Elles peuvent être individuelles ou présentées de manière collective dans le cadre d'un groupement, et déposées soit par les candidats eux-mêmes soit par un mandataire. Dans ce dernier cas, les déclarations sont accompagnées du mandat signé par les mandants et par le mandataire. »

Au plus tard le 3 juin 2026, le préfet de Vaucluse procédera ensuite à l'affichage de la liste des candidats,

Ecrit par le 6 juin 2026

dans les conditions prévues par [l'article R.713-10 du code de commerce](#). La campagne électorale débutera alors le jeudi 4 juin 2026 et prendra fin le jeudi 9 juillet 2026 à minuit, veille du dernier jour de scrutin.

[CCI de Vaucluse : 'Bienvenue chez les Tuche'](#)

Des dossiers prioritaires à traiter en urgence

Suite à ces élections, la CCI de Vaucluse devrait donc retrouver une capacité de gouvernance locale. La nouvelle équipe aura plusieurs dossiers urgents à traiter prioritairement.

Le premier est sans conteste celui du renouvellement de la DSP (Délégation de service public) de l'aéroport d'Avignon-Provence dont la gestion était jusqu'alors confiée par la Région Sud à la CCI de Vaucluse. Une DSP dont le renouvellement arrive à échéance fin 2026.

Gilbert Marcelli, le président sortant, n'avait jamais caché sa volonté que la CCI de Vaucluse garde strictement la main sur ce dossier. La CCIR - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - ne semble pas l'entendre de la même oreille. Si elle avançait 'masquée' jusqu'alors, son président [Daniel Margot](#), aussi membre de la tutelle de la CCI 84 (ndlr : à qui nous avons demandé, avec plusieurs confrères, l'organisation d'une conférence de presse sans succès jusqu'à présent), ne s'en cache plus.

Dans les colonnes de nos confrères marseillais des [Nouvelles Publications](#), ce dernier n'hésite pas à évoquer « une mutualisation sans régionalisation », notamment en matière « d'équipements gérés ». Toujours sous la plume de notre confrère [Frédéric Delmonte](#), il enfonce le clou : « Pour les DSP, nous devons répondre de façon plus cohérente, parfois en consortium ou via la société [Sealar](#) pour gérer des aéroports intermédiaires. »

Sealar tombe les masques ?

[Comme nous l'avions révélé il y a quelques semaines](#), c'est donc bien cette société qui semble en embuscade afin de rafler la mise de cette DSP tant convoitée. Sealar, pour Société d'exploitation et d'action locale pour les aéroports régionaux, a été créée en 2019 par les CCI d'Aix-Marseille-Provence et du Finistère. Depuis le 25 novembre dernier, CCI France en est devenu le premier actionnaire. Présidée par Jean-Luc Chauvin, également président de la CCI Aix-Marseille-Provence, la structure gère actuellement sept plateformes aéroportuaires régionales (Poitiers, Vannes, Le Havre, Rouen, Deauville, Caen et Morlaix), pour un chiffre d'affaires de 13M€ en 2025.

En haut de la pile des autres dossiers à traiter prioritairement par la nouvelle gouvernance : [le restaurant Quai des saveurs](#), qui malgré ses 600 000€ de chiffres d'affaires annuels affiche une perte équivalente à son CA, et [le centre de formation Nextech](#), dont la situation ne serait pas si inquiétante de l'aveu même de Daniel Margot.

Quid également des pseudos accusations anonymes envoyées début décembre au CSE (Comité social et économique) de la CCI Paca par un 'collectif de collaborateurs' de la CCI de Vaucluse afin de dénoncer des faits de 'harcèlement managérial' ?

Écrit par le 6 juin 2026

Enfin, les nouveaux élus consulaires vauclusiens auront la lourde tâche de trancher sur l'avenir de Tomas Redondo, directeur actuel de la CCI de Vaucluse.

CCI de Vaucluse : tout est permis

Ayant fait l'objet d'un retrait de permis avec son véhicule de fonction il y a quelques mois, ce dernier n'en a pas informé son employeur tout en continuant de l'utiliser, engageant ainsi la responsabilité de la CCI en cas d'accident. Plus grave encore, durant cette période de rétention, il semblerait que le directeur général de la CCI 84 aurait 'co-voituré' d'autres salariés de la chambre qui ignoraient la situation.

Des faits suffisamment sérieux pour que la CCIR Paca lance en début d'année une procédure de « rupture de la relation de travail » pour motif « disciplinaire ». Une démarche dont a été informée CCI France et son président Alain Di Crescenzo.

Sollicité par nos soins, les services de ce dernier n'ont pas encore répondu malgré plusieurs relances. Cependant, selon [l'article R711-70](#) du code du commerce l'absence de retour de la part de CCI France vaut aujourd'hui validation de la sanction. A ce jour pourtant, la CCI Paca semble se réfugier derrière la non-réponse pour geler cette procédure.

Une posture en opposition avec [l'article R712-4-1](#) du code du commerce qui rappelle que « s'il est décidé de ne pas prononcer une sanction disciplinaire, il faut en exposer les motifs dans un rapport qui doit être communiqué au préfet de région et au ministre en charge de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie ».

Contacté, le ministère de l'économie et des finances, dont dépendent les CCI de l'Hexagone, souhaite désormais disposer des éléments pour se prononcer.

« La situation est intenable. »

Créer un précédent inédit

Du côté des autres chambres consulaires françaises cette situation est assez mal vécue : « Dans n'importe quelles entreprises de notre pays, une telle faute déboucherait sur un licenciement immédiat. Pas à la CCI de Vaucluse. Nous avons peur que cela crée un précédent chez nos salariés », s'inquiète un président consulaire hors de la région Paca.

Même au sein de la tutelle vauclusienne, deux écoles semblent s'être affrontées : d'un côté les partisans d'une 'exfiltration' immédiate et de l'autre ceux qui ont voulu que le problème soit réglé par la future équipe d'élus.

Les premiers voulaient trancher vite, tout en estimant que la CCI 84 pouvait 'survivre' quelques temps sans directeur général, notamment en s'appuyant sur le très expérimenté secrétaire général actuel de la chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse.

Les seconds, rappelant qu'il est impossible de recruter un DG durant une période de tutelle, ont préféré jouer la montre pour éviter le maximum de remous.

« Il ne faut pas se faire d'illusion, prévient toutefois un élu régional. La situation est intenable. »

Jacques Witkowski : un nouveau préfet pour lutter contre le narcotrafic en Paca



Préfet du Bas-Rhin et de la région Grand-Est depuis octobre 2024, Jacques Witkowski vient d'être nommé préfet des Bouches-du-Rhône par le Président de la République. A ce titre, cet ancien gendarme sera également préfet de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que de la zone de défense et de sécurité Sud.

Succédant à Georges-François Leclerc qui a pris la direction du cabinet du président de la République à la fin du mois dernier, Jacques Witkowski est né le 21 janvier 1963 au Creusot en Saône-et-Loire.

Ecrit par le 6 juin 2026

Titulaire d'un DEUG de droit et diplômé de l'ESM (Ecole spéciale militaire) de Saint-Cyr ainsi que de l'État-major de la gendarmerie nationale, le nouveau préfet de la région Sud a été successivement préfet de Mayotte en 2013, de la Manche (2016), de l'Hérault (2019) et de Seine-Saint-Denis (2021). Durant cette période, il a également notamment occupé les fonctions de préfet hors cadre, directeur de cabinet de la ministre des outre-mer en 2014 ou bien encore directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises à l'administration centrale du ministère de l'intérieur en 2017.

Particulièrement actif dans la lutte contre le narcotrafic, le nouveau préfet de [la région Paca est réputé pour sa fermeté](#) (voir vidéo ci-dessous). C'est notamment pour ces raisons que Jacques Witkowski a été choisi afin de mener cette bataille sur Marseille ainsi que l'ensemble de la région.

Jacques Witkowski évoque la lutte contre le trafic de stupéfiants chez nos confrères de BFM Alsace le 20 février dernier